

Direction Evaluation et Réponse  
aux Besoins des Populations  
*Service Animation Territoriale en Santé  
et Démocratie Sanitaire*

**ARRETE ARS/DERBP/N° 971-2022 - 09-07 - 00002/CP-CSA**

Modifiant la composition de la Commission Permanente  
de la Conférence de la Santé et de l'Autonomie  
de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy

**LA DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE  
DE SANTE DE LA GUADELOUPE,  
DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHELEMY**

<<<>>>

Vu le code de la Santé Publique et notamment ses articles L1432-4, L.1442-1 à 3, D.1432-28 et suivants, R.1442-1 et D.1442-6 et suivants ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2010-331 du 25 mars 2010 portant extension et adaptation aux collectivités régies par l'article 74 de la constitution à la Nouvelle Calédonie, aux Terres Australes et Antarctiques françaises ainsi qu'à la Réunion et à la Guadeloupe des dispositions de la loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'ordonnance n° 2017-1179 du 19 juillet 2017 portant extension et adaptation outre-mer de dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu le Décret n° 2010-345 du 31 mars 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2010-765 du 7 juillet 2010 portant adaptation des dispositions réglementaires prises pour l'application du titre III du livre IV du code de la santé publique à la Guadeloupe, à la Réunion, à Mayotte, à Saint Barthélemy, à Saint Martin et à Saint Pierre et Miquelon ;

Vu le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 modifiant des dispositions relatives aux commissions de coordination des politiques publiques de santé, aux conférences de territoire et à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu le décret n° 2021-847 du 28 juin 2021, relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2022-07-08-00001/CSA du 8 juillet 2022, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Vu l'arrêté ARS/DERBP/N°971-2022-08-31-00001/CSA du 31 août 2022, modifiant la composition de la conférence de la santé et de l'autonomie de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy ;

Considérant les candidatures et le positionnement proposés par les membres du collège 5, lors de la consultation du 29 août 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La Commission permanente de la conférence de la Santé et de l'Autonomie de la Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy est composée ainsi qu'il suit :

**I – MEMBRES AYANT VOIX DELIBERATIVE**

**Collège 5 - Représentants des acteurs de la cohésion sociale et de la protection sociale**

Un représentant parmi l'ensemble du collège 5 :

b) Représentants de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>M. Jean-Luc POLTES</b> <i>CA de la CGSS</i>	<b>M. Freddy SINNAN-RAGAVA</b> <i>CA de la CGSS</i>

**Collège 6 - Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

Un représentant parmi l'ensemble du collège 6 :

h) représentant Saint Martin

TITULAIRE	SUPPLEANT
<b>Dr Evelyne BANGUID</b> <i>Médecin PMI</i>	<b>Mme Nathalie MARRIEN</b> <i>Directrice générale adjointe</i> <i>Responsable délégation Solidarité et Familles</i>

**Article 2** : Le Directeur de l'Evaluation et de la Réponse aux Besoins des Populations de l'Agence de Santé de la Guadeloupe, de Saint Martin et de Saint Barthélemy est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Registre des Actes Administratifs.

Gourbeyre, le - 7 SEP. 2022

Le Directeur Général

Le Directeur Général

**Laurent LEGENDART**



**COMMISSION PERMANENTE - 15 membres (voix délibérative)**

COLLEGE	Tit/Suppl	Civilité	NOM	PRENOM	ORGANISME - FONCTION
<b>Membres Voix Délibérative</b>					
<b>PRESIDENT CSA</b>		Mme	<b>TIROLIEN</b>	<b>Marie-France</b>	Présidente de Guadeloupe Espoir Drépanocytose
<b>Président CS Prévention</b>					
<b>Président CSOS</b>		M.	<b>BRAVO</b>	<b>Alain</b>	Président de France Rein Guadeloupe
<b>Présidente CSMS</b>		Mme	<b>SAINT-CLAIR</b>	<b>Emmanuela</b>	Directrice SSIAD Arc en Ciel Saint-Joseph de Cluny (Sainte-Anne) ADEDOM Guadeloupe
<b>Présidente CSDU</b>		Mme	<b>LIN</b>	<b>Odile</b>	Directrice Générale Association Accueil Le Bel Age (Lamentin)
<b>1 - Représentations collectivités territoriales</b>	Titulaire	Dr	<b>ATALLAH</b>	<b>André</b>	Maire de Basse-Terre
	Suppléante	Mme	<b>DOLMARE</b>	<b>Dominique</b>	Conseillère Municipale Mairie de Pointe-à-Pitre
<b>2 - Représentants des usagers de service de santé ou médico-sociaux</b>	Titulaire	M.	<b>PHILOMIN</b>	<b>Claude</b>	Membre du CA de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe
	Suppléante	Mme	<b>GASPARD</b>	<b>Gaedesse</b>	Membre de la Confédération Syndicale des Familles de Guadeloupe
<b>3 - Représentants du Conseil Territorial de Santé</b>	Titulaire		Le président du CTS Iles du Nord ou son représentant		
	Suppléant				
<b>4 - Partenaires sociaux</b>	Titulaire	M.	<b>BERTHELOT</b>	<b>Henri</b>	Secrétaire Général de l'UIR-CFDT
	Suppléante	Mme	<b>CHEVALIN</b>	<b>Christelle</b>	UIR-CFDT
	Titulaire	Mme	<b>COLOMBO</b>	<b>Jacqueline</b>	FTPE Guadeloupe
	Suppléant	M.	<b>MARIE</b>	<b>Fabrice</b>	FTPE Guadeloupe
<b>5 - Représentants des acteurs de la cohésion et de la protection sociales</b>	Titulaire	M.	<b>POLTES</b>	<b>Jean-Luc</b>	CA CGSS
	Suppléant	M.	<b>SINNAN-RAGAVA</b>	<b>Freddy</b>	CS CGSS
<b>6 - Représentants des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé</b>	Titulaire	Dr	<b>BANGUID</b>	<b>Evelyne</b>	Médecin PMI
	Suppléante	Mme	<b>MARRIEN</b>	<b>Nathalie</b>	Directrice Générale Adjointe Collectivité de Saint-Martin - Responsable délégation Solidarité et Familles
<b>7 - Représentants des offreurs des services de santé</b>	Titulaire	M.	<b>LUCINA</b>	<b>Jean-Claude</b>	Directeur Général de l'AUDRA
	Suppléant	Mme	<b>GIRARD-DUGAMIN</b>	<b>Laure</b>	Administrateur Association Accueil Le Bel Age
	Titulaire	Mme	<b>DUWICQUET</b>	<b>Rachel</b>	1ère Vice-présidente de KALITEPOUVIV
	Suppléante	Mme	<b>FRONTEAU</b>	<b>Karine</b>	Membre de KALITEPOUVIV
<b>8 - Personnalité(s) qualifiée(s)</b>		Mme	<b>DEVILLERS</b>	<b>Danièle</b>	Ancien magistrat administratif (vice président des tribunaux administratifs des Antilles-Guyane, président de TA de Guadeloupe) après une 1ère carrière en DDASS
<b>Membres Voix Consultative</b>	Préfet de Région				
	Préfet délégué de St Barthélemy, St Martin				
	Président du Conseil Economique et Social				
	Recteur de l'académie de Guadeloupe				
	Direction des Affaires Culturelles				
	Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS)				
	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)				
	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF)				
	Direction de la Mer				
	Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DTPJJ)				
	Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP)				
	DGARS				